

Plan de cours

CRI 3540 : Les minorités et la question criminelle

Professeure : Estibaliz Jimenez Ph. D

Horaire et lieu : Les mardis à 8h30 au local B-4280

**Disponibilités : Sur rendez-vous, courriel : estibaliz.jimenez@umontreal.ca,
bureau : C-4116**

1. Description du cours

Ce cours présente l'état des connaissances concernant la relation entre minorités et criminalité. Nous analyserons le phénomène, les législations et les politiques d'intervention pertinentes. Le cours présentera des théories et des résultats de recherche dans le domaine, mais les réflexions en lien avec l'actualité prendront une place importante.

2. Objectifs du cours

Ce cours devrait permettre à l'étudiant de:

- ❖ Se familiariser avec les réalités et enjeux relatifs aux questions de minorités en criminologie;
- ❖ Se familiariser avec les différentes théories tentant d'expliquer la relation minorité-criminalité;
- ❖ Porter une réflexion critique sur l'influence de la question minoritaire comme facteur criminogène et victimogène;
- ❖ Maîtriser les concepts de base relatifs à l'étude des minorités, tels que la discrimination, le stéréotype, le préjugé, la stigmatisation, l'exclusion, le profilage racial et social, etc.;
- ❖ Porter une réflexion critique sur l'intervention politico-juridique dans le domaine des minorités;
- ❖ Réfléchir sur le rôle que le criminologue peut jouer dans le cadre des questions minoritaires en criminologie (chercheur, éducateur, intervenant auprès des victimes, intervenants du milieu carcéral, éducateur de rue,

- spécialistes de la question criminelle...) en ce qui concerne l'intervention auprès des minorités;
- ❖ Réaliser des travaux en équipe sur les questions liées aux minorités en criminologie;
 - ❖ Apprendre à travailler en groupe dans un cadre universitaire ;
 - ❖ Faire des présentations orales devant un auditoire.

3. Méthodes pédagogiques

En règle générale, le cours sera constitué d'une première partie durant laquelle la professeure fera des exposés magistraux avec questions/réponses et la seconde partie prendra la forme de débats avec des interventions de la part des étudiants. Des documents audiovisuels seront présentés ainsi que des conférenciers apportant leur expérience pratique dans le domaine seront invités. La participation des étudiant(e)s est vivement encouragée et leur participation aux débats et aux discussions sera primordiale. À cette fin, les étudiants devront lire les lectures obligatoires pour chaque séance.

4. Évaluation

- ❖ **Participation individuelle aux discussions et débats en classe15%**
- ❖ **Revue de presse.....5%**
- ❖ **Plan détaillé du travail d'équipe de session sur un sujet spécifique décrivant une problématique de minorité et criminalité.....15%**
- ❖ **Exposé oral en classe de vingt minutes sur le sujet du travail de recherche (Mini-colloque).....25%**
- ❖ **Remise du travail d'équipe écrit.....40%**

Plan détaillé du travail d'équipe de session

Les étudiants doivent présenter un plan détaillé de leur travail final relié aux minorités et criminalité. Le plan détaillé comprendra une introduction présentant la problématique, les objectifs et une méthodologie de recherche, une table des matières du travail final de recherche (plan qui pourra subir des modifications durant le projet) et une bibliographie (ou autres sources envisagées). Le choix du sujet doit être discuté avec la professeure vers la troisième semaine. Il n'y aura qu'un seul exposé et travail de recherche par sujet.

Consignes :

- ❖ C'est un travail d'équipe (trois ou quatre personnes).
- ❖ Le plan détaillé doit comporter au **maximum 4 pages** (bibliographie et références non incluses) et il doit être dactylographié à interligne 1,5, Times New Roman 12.
- ❖ La date de remise du travail est le **mardi 28 février** au plus tard (en main propre ou par courriel).
- ❖ Le plan détaillé compte pour **15 % de la note finale**.

Critères d'évaluation du plan détaillé:

- ❖ Sujet et problématique : clarté, argumentation et originalité.
- ❖ Structure du plan : articulation et approfondissement.
- ❖ Références bibliographiques et autres : Diversité des sources, ciblage des références pertinentes.

Travail final

Les étudiants doivent réaliser un travail de recherche d'équipe sur un sujet spécifique décrivant une problématique de minorité et criminalité. Le travail final sera composé d'une introduction (problématique, objectifs et méthodologie), d'un développement et d'une conclusion personnelle comprenant une prise de position et dans le cas échéant des pistes de solution.

Consignes:

- ❖ C'est un travail d'équipe (trois personnes).
- ❖ Le travail écrit doit comporter **au maximum 15 pages** (bibliographie et références non incluses) et il doit être dactylographié à interligne 1,5, Times New Roman 12.
- ❖ La date de remise du travail est le **mardi 24 avril** au plus tard (en main propre ou par courriel).
- ❖ Le travail de session compte pour **40 % de la note finale**.

Critères d'évaluation du travail :

- ❖ La forme et présentation du travail : Structuration du travail (Table des matières détaillée, table des abréviations, introduction, développement, conclusion, notes infra-paginales, annexes, bibliographie) et qualité de la langue (pénalités pour le français 10%).
- ❖ Présentation du sujet et de la problématique (enjeu principal) et des objectifs de recherche (clarté, argumentation et originalité).
- ❖ Présentation de la méthodologie (explication du choix méthodologique de recherche).
- ❖ Capacités de synthèse (Ciblage/Différentiation des idées importantes des idées secondaires).
- ❖ Capacité de faire des liens théorie-pratique en insérant des références et des citations pertinentes.
- ❖ Lien avec les concepts vus en classe (Capacité d'intégration/réutilisation des concepts étudiés dans les cours).
- ❖ Capacité d'analyse et de réflexion critique (prise de position).
- ❖ Proposition de pistes d'action cohérentes avec l'analyse.
- ❖ Capacités de rédaction (Articulation des idées : Clarté et cohérence de l'argumentation. Richesse et compréhension des idées).
- ❖ Références bibliographiques et autres : diversité des sources de législation, jurisprudence, textes de doctrine...), ciblage des références pertinentes.

Exigences générales

- ❖ Les travaux écrits devront respecter les normes de présentation. Vous devez suivre le protocole de rédaction du **Guide de présentation du travail écrit** que vous trouverez sur le site :
http://www.pages.usherbrooke.ca/clsl/documents/guidepresentation_flsb.
- ❖ Les travaux écrits devront être présentés en français sauf dérogation exceptionnelle.
- ❖ Les fautes d'orthographe et de syntaxe sont prises en considération.
- ❖ Toutes les ressources documentaires exploitées pour la préparation d'un travail doivent être citées.
- ❖ Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10% le premier jour et de 5% chacun des 4 jours suivants. Ce délai ne peut dépasser 5 jours. Les jours de fin de semaine comptent comme les autres jours.
- ❖ **Note sur l'intégrité, le plagiat ou la fraude** : Tous les étudiant(e)s sont invité(e)s à consulter les sites web <http://integrite.umontreal.ca> et <http://www.fas.umontreal.ca/plagiat> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. **Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'université.**

5. Lectures obligatoires

- ❖ Les lectures obligatoires indiquées pour chaque séance seront disponibles sur le site de cours STUDIUM
- ❖ Plusieurs textes de lecture seront accessibles directement via Internet.
- ❖ La législation canadienne et internationale pertinente.
- ❖ Jurisprudence.
- ❖ Articles des médias.

6. Bibliographie

- ❖ Une suggestion de lectures et de liens internet pertinents au cours sera affichée sur le site de cours STUDIUM

7. Services de soutien à l'apprentissage

- ❖ Centre de soutien aux études et de développement de carrière (CSEDC) :
www.csedcumontreal.ca/apprentissage
- ❖ Centre de communication écrite : www.cce.umontreal.ca
- ❖ Direction des bibliothèques : www.bib.umontreal.ca/db/apprendre.htm
- ❖ Danny Létourneau, Bibliothécaire de référence, Criminologie et Service social, Bibliothèque des lettres et sciences humains (BLSH). Bureau 2058. Courriel : danny.letourneau@umontreal.ca

8. Contenu et calendrier

Cours 1. Mardi 10 janvier

Introduction

PREMIÈRE PARTIE : MIGRATION ET SÉCURITÉ

Cours 2. Mardi 17 janvier

Le contexte migratoire après le 11 septembre (I) : l'intensification des mesures de maintien de l'ordre aux frontières «Border policing escalation»

Cours 3. Mardi 24 janvier

Le contexte migratoire après le 11 septembre (II) : Le migrant perçu comme une menace

Conférencière invitée *: Denise Otis, conseillère juridique Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)

Cours 4. Mardi 31 janvier

La lutte contre l'immigration «illégale» : la traite des personnes

Film : Traite de personnes

Cours 5. Mardi 7 février

La lutte contre l'immigration «illégale» : le trafic des migrants

DEUXIÈME PARTIE : MINORITÉS ET VICTIMISATION

Cours 6. Mardi 14 février

La victimisation des immigrantes en violence conjugale

La victimisation des personnes handicapées

Conférencières invitées *: Karine Chayer (titulaire d'un baccalauréat en criminologie en analyse et recherche et elle est candidate à la maîtrise à l'École de criminologie de l'Université de Montréal) et Isabelle Boisvert (titulaire d'un baccalauréat en psychologie et elle est candidate au doctorat au Département de psychologie communautaire de l'Université du Québec à Montréal)

21 février : PRÉPARATION DU TRAVAIL D'ÉQUIPE INTRA (PAS DE COURS)

Cours 7. Mardi 28 février.

Crimes d'honneur et mariages arrangés/forcés

Conférencière invitée* : Madeline Lamboley, doctorante à l'École de criminologie

REMISE DU TRAVAIL INTRA

Mardi 6 mars : PÉRIODE D'ACTIVITÉS LIBRES

Cours 8. Mardi 13 mars.

La victimisation des Autochtones

TROISIÈME PARTIE : MINORITÉS ET SYSTÈME PÉNAL ET CARCÉRAL

Cours 9. Mardi 20 mars.

**Groupes ethnoculturels et criminalité : Le phénomène des gangs de rue.
Les relations entre la police et les minorités ethnoculturelles et visibles :
La police pratique-t-elle du profilage racial?**

Cours 10. Mardi 27 mars.

Le traitement des Autochtones dans le système pénal et carcéral

Cours 11. Mardi 3 avril.

**Le traitement des minorités dans le système pénal et carcéral
Système pour adultes et mineurs**

«MINI COLLOQUE», partie I : Mardi 10 avril.

«MINI COLLOQUE», partie II: Mardi 17 avril.

REMISE DU TRAVAIL FINAL : Mardi 24 avril.

* : La journée d'intervention du (de la) conférencier (ère) peut varier dépendant de sa disponibilité.